

**Compte Rendu du Comité Syndical
du 29 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un le 29 juin à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

En raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la covid 19, chaque élu peut détenir deux procurations au lieu d'une habituellement et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (18) :

~~Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN~~

Pouvoirs (21) : Mickaël ALLARD donne pouvoir à Catherine DONNE, Olivier BESNARD donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Jean-Claude BOIZIAU donne pouvoir à Christophe LIBERT, François BOUSSARD donne pouvoir à Pierre OUVRARD, Francis BOUSSION donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Nicolas CHAUVIN donne pouvoir Pascal DUPUIS, Gwénaél de SAGAZAN donne pouvoir à Pascale GLOTIN, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Christophe LIBERT, Françoise FARCY donne pouvoir à Pascale GLOTIN, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Patricia METERREAU, Emile GUILLON donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Laurent HUBERT donne pouvoir à Nadine GRELET-CERTENAIS, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Catherine DONNE, Guy LECLERC donne pouvoir à Michèle BOUSSARD, Marc LESSCHAEVE donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Eric MARTINEAU donne pouvoir à Antony ROUSSEAU, Carine MENAGE donne pouvoir à Patricia METERREAU, Dominique PAQUET donne pouvoir à Ghislaine LEVIAU, Jérôme PREMARTIN donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Marie-France REYMOND donne pouvoir à Monique TROTIN, Eric SALMON donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE

Absent excusé (0) :

Absent (4) : Régis DANGREMONT, Vincent GRUAU, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial : André JAUNAY, ~~Aurore MORIN~~ (excusée), Magali PICHON.

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Amandine PERRIAUD, Sophie RYCHLICKI

Ordre du jour :

1	DELIBERATIONS	3
1.1	Création de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique (PTRE) du PETR Pays Vallée du Loir	3
1.2	Création d'un poste non permanent pour assurer le pilotage et le déploiement de la PTRE.....	7
1.3	Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt MERISIER du programme ACTEE 2 8	
1.4	Tarifs PAH interventions auprès des scolaires.....	10
2	INFORMATIONS.....	10
2.1	Crosnières lauréat de l'AMI "Mon village durable"	10
2.2	Report des échéances du décret tertiaire et changement du périmètre des bâtiments publics soumis	11
2.3	Point sur le recrutement du service civique pour le PAH et du VTA mutualisé avec la ville du Lude.....	11
2.4	Point d'avancement sur l'opération ILLICOV – lignes de co-voiturage au quotidien ..	12
2.5	Résidences artistes – Contrat local d'éducation artistique et culturelle - service éducatif PAH.....	12
2.6	Appel à candidature pour FestiLoir 2022.....	14
3	QUESTIONS DIVERSES	14
3.1	Calendrier des prochains Comités syndicaux et des Bureaux du PETR	14

Ouverture de la séance du Comité syndical par Mme Latouche.

Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 18 mai dernier.

Monsieur PETER est désigné secrétaire de séance.

Mme Latouche informe l'assemblée du dernier recrutement effectué au PETR. Il s'agit de Mme Marie CAZALBOU-DUBOURG qui occupe le poste d'assistance administrative.

Mme la Présidente fait part aux membres du Comité syndical de l'unique décision de Bureau prise par délégation, lors de la séance du Bureau le 09 juin dernier :

- . Il s'agit d'un complément d'information sur la demande de subvention auprès de la DRAC, sollicitée dans le cadre du CLEA pour l'année scolaire 2021-2022.
Cette demande porte sur la somme de 53 800 € et non pas 50 420 € comme indiqué lors de la prise de délibération par le Comité syndical en séance du 18 mai dernier.

Mme la Présidente informe également les membres du Comité syndical du départ prévu d'ici quelques mois, de Mme Delphine MASSART, animatrice de l'architecture et du patrimoine au PAH depuis plus de 12 ans. Il s'agit pour elle de se lancer dans un nouveau projet professionnel.

Une réorganisation du service va peut-être être à envisager mais le recrutement d'un/e nouvel/le animateur/trice de l'architecture et du patrimoine va être nécessaire pour maintenir le label PAH en Vallée du Loir.

Avant la fin du mois d'octobre 2021, le renouvellement du contrat de travail de Mme Paola PERSEILLE va être à envisager ; l'échéance des 6 ans de CDD étant atteinte au 20 octobre prochain.

1 DELIBERATIONS

1.1 Création de la Plateforme Territoriale pour la Rénovation Énergétique (PTRE) du PETR Pays Vallée du Loir

- Rappel du contexte national et régional.

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) de 2015 a pour objectif de rénover 500 000 logements par an au travers du déploiement des Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE).

La Région, en tant que chef de file Climat-Air-Énergie, a décliné les objectifs de la loi TECV dans sa feuille de route régionale sur la transition énergétique 2017-2021. Elle a inscrit un objectif de 100 000 logements rénovés sur 5 ans soit 20 000 logements rénovés par an, renforcé par son Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) qui vise le double objectif de :

1. Augmenter son objectif de rénovation à 36 000 logements par an ;
2. Déployer les Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique (PTRE).

Le plan de déploiement régional des PTRE fixe comme objectif la mise en place progressive d'une cinquantaine de PTRE d'ici 2023.

- Rappel du fonctionnement de PTRE.

Une PTRE est un outil complémentaire des actions programmées de l’habitat type Programme d’Intérêt Général (PIG) ou Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) permettant d’accompagner l’ensemble des particuliers non éligibles aux aides de l’ANAH (Agence Nationale de l’Habitat). Les cibles sont les propriétaires occupants, bailleurs ou les locataires de logements privés individuels ou en copropriétés. La PTRE regroupe à la fois un guichet unique commun auprès de tous les particuliers (à charge au territoire par le biais de cette PTRE, de coordonner en interne les différentes structures qui répondront au particulier qui viendra se renseigner), ainsi qu’un parcours d’accompagnement des particuliers non éligibles aux aides de l’ANAH depuis le premier contact jusqu’à l’achèvement des travaux. Une PTRE peut donc être complétée par un PIG ou une OPAH afin d’accompagner l’ensemble des particuliers.

En plus d’accompagner les ménages, la PTRE peut travailler à l’accompagnement du petit tertiaire privé, ainsi que fédérer les professionnels autour d’un projet de territoire commun.

- Le projet de PTRE élaboré par le PETR Pays Vallée du Loir.

En cohérence avec les objectifs et ambitions en matière de transition énergétique et de développement des territoires, de lutte contre la précarité énergétique, de réduction des consommations d’énergie et des émissions de gaz à effet de serre affichés dans son Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), le PETR Pays Vallée du Loir souhaite procéder à la création d’une PTRE à l’échelle de son territoire.

Depuis le 16 février 2021, le PETR a travaillé à la définition d’objectifs, de moyens et de coûts en concertation avec l’ensemble des acteurs du territoire afin de proposer une maquette technique et financière réaliste aux membres du comité syndical. Cette maquette propose une planification de l’action sur trois ans (2021-2024).

- Les objectifs prévisionnels de la PTRE.

Le plan d’objectifs prévisionnels est présenté en annexe 1.

- Le plan de financement prévisionnel de la PTRE.

Le plan prévisionnel de financement de la PTRE prévoit un autofinancement de l’action à hauteur de 29,5% sur 3 ans. L’autofinancement prévisionnel est de 50 534€ par an pendant trois ans.

Il est à noter que si les objectifs sont réalisés en 27 mois, le co-financement du programme SARE (collecte de CEE) sera plus conséquent et alors l’autofinancement pourra baisser jusqu’à 20%.

DEPENSES		RECETTES	
Poste	Montant (€)	Structure	Montant (€)
Dépenses actes métiers	428 175	SARE	160 565
Dépenses de frais de structure et achats matériels	34 254	Région	132 858
Dépenses de gestion administrative	20 000	LEADER	67 403
Dépenses liées aux frais de communication	30 000	Autofinancement	151 603
TOTAL	512 429	TOTAL	512 429
Total par an	≈ 170 809	Total par an	≈ 170 809

- Le mode de fonctionnement envisagé.

Afin d'atteindre les objectifs prévisionnels affichés, il est nécessaire de mobiliser 2 ETP. Deux modes de fonctionnement sont possibles.

Alors que dans le conducteur, la solution d'une internalisation de la PTRE était proposée ; M. CHAUVIN – Vice-président en charge de la commission Energie-climat, a formulé la demande et provoqué la rédaction d'une nouvelle délibération, déposée sur table, présentant la solution de l'externalisation totale de l'action.

Mme LATOUCHE, Présidente du PETR, demande des compléments d'informations à Amandine PERRIAUD – chargée de mission Energie-climat.

Cette dernière souligne les points forts et faibles de chaque solution (internalisation et partenariat pour certains actes ou externalisation) :

Le tableau suivant résume les deux modes de fonctionnement en fonction des différents actes métiers :

	Acte A1	Acte A2	Acte A3	Acte A4	Actes A4bis et A5	Actes B	Actes C	Administratif, Com, Pilotage
PTRE internalisée + partenariats	Interne + Externe	Interne + Externe	Boîte aux lettres	Interne	Boîte aux lettres	Interne	Interne + Externe	Interne
PTRE externalisée	Externe	Externe	Boîte aux lettres	Externe	Boîte aux lettres	Externe	Externe	Interne

Une PTRE (partiellement) internalisée au PETR Pays Vallée du Loir, avec des conventionnements auprès de partenaires ou de structures externes pour une partie des actes A1, A2 et C présente les avantages suivantes :

- ☞ une meilleure maîtrise de la gestion de l'action, une plus-value dans l'équipe de la mission énergie-climat, un ratio coûts/temps passé sur les actes métiers mieux maîtrisé (économies possibles).

Pour mener à bien la mission il est nécessaire de recruter 1 ETP expérimenté et opérationnel de suite, de possiblement former des personnes au secrétariat téléphonique et/ou de conventionner avec des partenaires pour assurer une partie des actes A1, ceci afin de ne pas manquer d'appels de particuliers passés en simultané, notamment aux heures de pointe. La date de démarrage de la PTRE pourrait être reculée si le recrutement s'avère plus compliqué qu'envisagé.

Une PTRE externalisée auprès de partenaires et d'opérateurs présente les avantages suivants :

- ☞ une équipe projet complète dédiée au territoire (secrétaires, thermiciens, juristes etc.) expérimentée et opérationnelle de suite, une meilleure prise en charge technique des publics éligibles ANAH dans le parcours d'accompagnement puisque les opérateurs gèrent aussi ce public.

Pour externaliser cette mission il sera nécessaire de passer un marché public via la procédure d'appel d'offres. Ainsi le ratio coûts/temps passé sur les actes métiers sera moins maîtrisé puisque ces informations seront préalablement définies et affichées dans le marché et ne pourront être renégociées. Il y aura également une moins bonne maîtrise de la gestion et du suivi de l'action.

Mme LATOUCHE souligne que la demande de M. CHAUVIN réside également dans une sollicitation des membres du Comité syndical pour que la décision du mode de fonctionnement de la PTRE soit prise non pas en séance plénière mais en Bureau.

M. PETER s'étonne de la demande de M. CHAUVIN. Il indique que bien qu'il n'ait pas été présent lors de la commission Energie-climat spécifique au sujet de la PTRE, il a pris le soin d'écouter la commission (dont le déroulé a été enregistré). Depuis le début du travail en commission, ce projet de plate-forme a été construit pour être porté par la collectivité ; au même titre que le service efficacité énergétique, et ceci pour rendre service au mieux aux communes. Il doit donc en être de même pour les habitants.

Pour M. PETER, il est absolument nécessaire de garder la main sur les actes métiers proposés et ce, jusqu'à l'accompagnement des professionnels implantés sur le territoire, qui sont les 1ers acteurs des travaux réalisés demain. Il faut tendre vers la Transition énergétique/écologique en permettant une montée en compétences des professionnels locaux.

Un bref retour sur l'expérience du PETR sur le sujet du PIG avec SOLIHA comme prestataire extérieur est dressé – les problématiques rencontrées expliquées : changement de chef(fe) de projet 4 fois en 3 ans, points d'étape pas suffisamment réguliers, difficultés pour obtenir les données, accueil téléphonique trop souvent insatisfaisant, réalisation des certains actes générant des facturations auprès du PETR sans chercher à accompagner les projets de travaux jusqu'au bout (seul moyen pour le PETR de toucher les aides ANAH), etc.

Mme GRELET-CERTENAIS prend à son tour la parole pour exposer qu'une externalisation présente l'avantage de ne pas procéder à un recrutement, sur une période assez courte, ce qui n'est pas très confortable ni pour l'employeur, ni pour le futur employé. Elle présente le bref retour d'expérience de la ville La Flèche depuis le lancement de l'Opération d'amélioration de l'habitat avec SOLIHA, qui se déroule de la meilleure des façons. Selon Mme GRELET-CERTENAIS, il serait plus simple de mener ces 2 opérations avec un même prestataire.

M. LIBERT demande quelle solution apparait la moins coûteuse.

La réponse formulée est la suivante : il est certain qu'avec un marché d'appel d'offres, comme les aides financières SARE sont publiques donc connues de tous les prestataires, le plafond des dépenses sera vraisemblablement atteint. L'exemple de l'aide financière à l'acte A1 est expliqué – l'aide SARE est de 50% sur un plafond défini de 8 € pour tout acte A1 réalisé. Un prestataire extérieur a connaissance de ce montant, son offre va donc être a minima de 8 €/A1. Amandine PERRIAUD a procédé à un benchmarking sur plusieurs PTRE ; il existe plusieurs façons de déployer une PTRE, mais en internalisant l'acte A1, certains territoires ont réussi à minimiser le coût à 5 €/A1 et ils peuvent toucher 50% d'aide SARE sur le plafond défini à 8 €. Indubitablement, certains actes internalisés permettent un gain du fait de la mutualisation.

Il est indiqué que le poste à créer en cas d'internalisation est un poste non permanent ; on parle de contrat de projet, avec une fin annoncée dès le départ. Ceci laisse donc une certaine marge de manœuvre si la PTRE venait à ne pas fonctionner correctement ou si les co-financements venaient à ne pas être pérennisés. De même, si aucun recrutement opérant n'était effectué d'ici à la fin septembre 2021, un retour vers une externalisation pourrait être à nouveau discuté en Comité syndical.

M. PETER rappelle les objectifs du PCAET que les élus de la Vallée du Loir ont décidé tous ensemble. Ces objectifs sont plus facilement tenables s'ils sont maîtrisés en interne.

Mme LATOUCHE clôt les échanges en rappelant qu'à partir de 2023, tout logement mis à la location devra être énergétiquement conforme à la loi. Ces injonctions laissent entrevoir de bonnes perspectives pour le devenir de la PTRE. Ceci vraisemblablement, incitera à lever de nouveaux co-financements pour poursuivre le soutien financier des PTRE existantes et promouvoir de nouvelles PTRE.

- Financements mobilisables pour déployer une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).

Les actes métiers de la PTRE sont financés par le programme SARE (collecte de CEE – programme d’Etat) à hauteur de 50% d’ici décembre 2023 et par la Région à hauteur d’environ 25% sur une durée de 3 ans, à compter de la signature de la convention. Les autres dépenses liées au fonctionnement de la PTRE pourront être financées à 80% par le programme européen LEADER, dont la fiche n°6 est dédiée à l’accompagnement financier des actions du PCAET.

- Rappel du calendrier prévisionnel de déploiement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE).
- Comité syndical du 16 février 2021 : délibération en vue de la préfiguration d’une PTRE à l’échelle du PETR Pays Vallée du Loir ;
- Mars-avril 2021 : délibération des 3 EPCI sur le portage de l’action par le PETR ;
- Bureau syndical du 9 juin 2021 : validation de la maquette technique et financière de la PTRE à l’échelle du PETR Pays Vallée du Loir ;
- Comité syndical du 29 juin 2021 : délibération de création de la PTRE à l’échelle du PETR Pays Vallée du Loir ;
- Juillet 2021 : dépôt du dossier auprès de la Région ;
- 1^{er} octobre 2021 : création de la PTRE.

Suite aux échanges et réflexions menés en cours de séance, Mme LATOUCHE propose de soumettre à l’assemblée présente le projet de délibération tel qu’initialement envisagé, c’est-à-dire présentant l’option de l’internalisation pour le portage de la PTRE.

Il est proposé aux membres du Comité syndical de :

- Valider la création et le déploiement d’une PTRE à l’échelle du territoire du PETR Pays Vallée du Loir selon les modalités techniques et financières proposées pour l’option couplant l’internalisation et des partenariats spécifiques pour certains actes métiers,
- Autoriser la Présidente, sous réserve de la validation par la Région des Pays de la Loire, du niveau des aides financières estimées dans le présent rapport, à signer la convention financière correspondante avec la Région ;
- Autoriser la Présidente à accomplir toutes formalités liées à l’exécution de la présente délibération.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité Syndical, à la majorité des membres présents ou représentés (29 voix POUR et 10 voix ABSENCE sur 39 votes exprimés), approuve l’internalisation de la PTRE au PETR Pays Vallée du Loir et le dépôt du dossier auprès de la Région par Mme la Présidente.

1.2 Création d’un poste non permanent pour assurer le pilotage et le déploiement de la PTRE

Au regard de ce qui a été exposé dans le cadre de la création de la PTRE à l’échelle de la Vallée du Loir et pour assurer son pilotage et son déploiement de façon internalisée, il est nécessaire de procéder au recrutement d’une tierce personne.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3 II,

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le plan de financement de l’opération PTRE exposé,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant nécessaire de recruter un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet (en application de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26.01.1984)

Considérant la durée du contrat de projet égale à 24 mois (à compter du début de la mission),

Considérant le niveau de recrutement relevant de la catégorie hiérarchique A,

Considérant la mission qui allie technique et administratif,

Considérant qu'il s'agit d'un poste à temps plein,

Considérant que le niveau de rémunération sera calculé en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du PETR Pays Vallée du Loir,

Mme la Présidente sollicite auprès des membres du Comité syndical présents ou représentés leur accord pour la création d'un poste non permanent permettant l'accueil d'un chargé de mission (gestion d'un projet) qui aura en charge le pilotage et le déploiement de la PTRE à l'échelle de la Vallée du Loir, afin de mener à bien les missions présentées ci-dessus.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité Syndical, à la majorité des membres présents ou représentés (29 voix POUR et 10 voix ABSENCE sur 39 votes exprimés), approuve la création d'un poste non permanent pour assurer le déploiement de la PTRE de façon internalisée.

1.3 Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt MERISIER du programme ACTEE 2

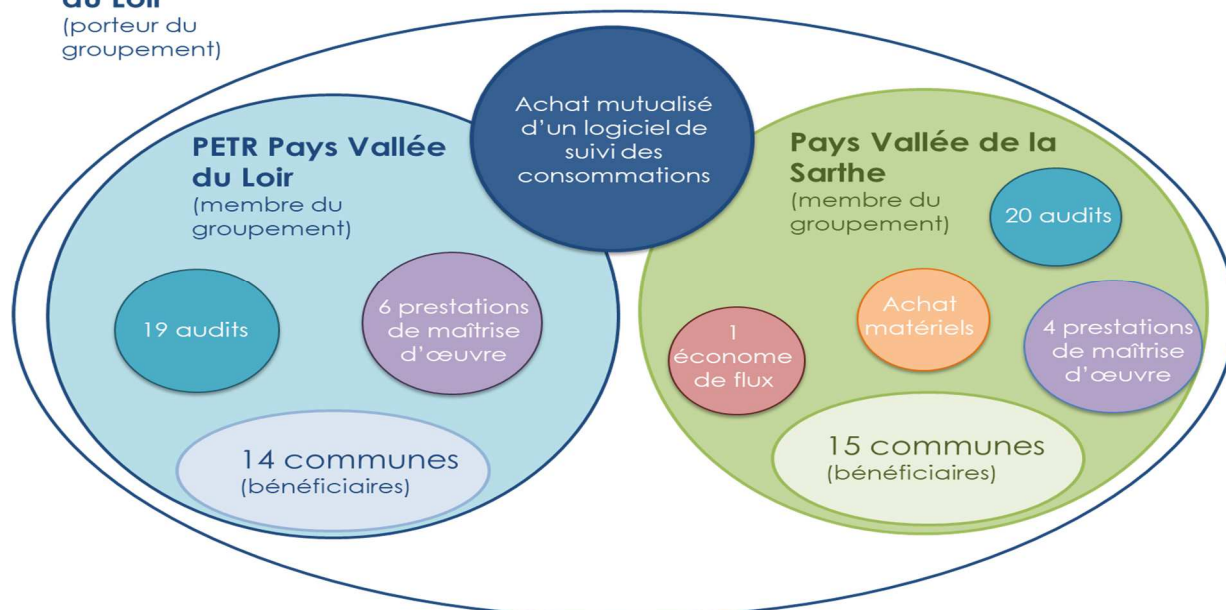
Le programme CEE ACTEE 2, validé par l'arrêté du 4 mai 2020, vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique des bâtiments publics, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions.

L'appel à manifestation d'intérêt MERISIER (Mutualiser les Ecoles pour Renover : Imaginer des Solutions, Planter, Evaluer et Récolter) à destination principale des bâtiments scolaires primaires couvre des dépenses allant jusqu'au 30 septembre 2023 et dont les actions devront a minima déjà être engagées ou réalisées pour obtenir le versement des fonds.

Déjà lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA, le PETR Pays Vallée du Loir a souhaité de nouveau candidater afin de permettre aux collectivités adhérentes de son service Efficacité énergétique (accompagnement par les économies de flux) de bénéficier d'un soutien financier pour accélérer leurs projets de rénovation énergétique sur les écoles primaires (co-financement sur des audits et des prestations de maîtrise d'œuvre).

Cette nouvelle candidature a été l'occasion de travailler conjointement avec le Pays Vallée de la Sarthe afin de mettre en œuvre un véritable projet commun. La candidature mutualisée porte sur les actions suivantes :

PETR Pays Vallée du Loir
(porteur du groupement)



Il est à noter que le PETR Pays Vallée du Loir a candidaté pour le compte de 14 communes bénéficiaires de son service efficacité énergétique pour la réalisation de 19 audits. Toutefois, arrivé vers la fin du programme, si l'enveloppe financière prévue de 57 000 euros n'est pas totalement consommée par ces 14 communes via ces 19 audits, il est prévu de proposer ce co-financement, de manière rétroactive, aux autres communes adhérentes du PETR, si elles ont engagé des travaux de rénovation sur leurs écoles.

Le PETR Pays Vallée du Loir, en tant que coordinateur du groupement, percevra seul les subventions du programme ACTEE et devra les redistribuer aux différents membres du groupement – qui les reverseront ensuite aux bénéficiaires – selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Rôle du membre	Coordonnateur	Porteur de projet 2
Nom	<i>PETR Pays Vallée du Loir</i>	<i>Pays Vallée de la Sarthe</i>
Lot 1 - Ressources humaines - économies de flux		
Coût global €	0	80 000
Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 1 (max 50%)	0	40 000
Montant total du projet pour le groupement - Lot 1 (€)	80 000	
Montant total d'aide sollicitée pour le groupement- Lot 1 (€)	40 000	
	<i>PETR Pays Vallée du Loir</i>	<i>Pays Vallée de la Sarthe</i>
Lot 2 - Outil de mesure et suivi de consommation énergétique		
Coût global par membre - Lot 2 (€)	30 000	35 000
Aide sollicitée ACTEE2 par membre - Lot 2 (€)	15 000	17 500
Montant total du projet pour le groupement - Lot 2 (€)	65 000	
Montant total d'aide sollicitée pour le groupement - Lot 2 (€)	32 500	
	<i>PETR Pays Vallée du Loir</i>	<i>Pays Vallée de la Sarthe</i>
Lot 3 - Etudes Techniques		
Coût global (€)	57 000	60 000
Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 3 (max 50%)	28 500	30 000
Montant total du projet pour le groupement - Lot 3 (€)	117 000	
Montant total d'aide sollicitée pour le groupement - Lot 3 (€)	58 500	
	<i>PETR Pays Vallée du Loir</i>	<i>Pays Vallée de la Sarthe</i>
Lot 4 - Maîtrise d'œuvre		
Coût global estimé (€) - Lot 4	30% du lot 3	30% du lot 3
Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Lot 4	17 100	18 000
Montant total du projet pour le groupement - Lot 4 (€)	35 100	
Montant total d'aide sollicitée pour le groupement - Lot 4 (€)	35 100	
Total	297 100	166 100

Sous réserve de validation de la candidature du PETR à l'appel à projets MERISIER, il est proposé aux membres du Comité syndical de :

- Acter la candidature du PETR Pays Vallée du Loir à l'AMI MERISIER
- Valider l'engagement et la participation du PETR Pays Vallée du Loir dans le Programme ACTEE en tant que coordinateur du groupement lauréat ;
- Valider le plan prévisionnel de financement ;
- Autoriser la Présidente à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés (39 voix POUR sur 39 votes exprimés) approuve la candidature à l'AMI MERISIER.

1.4 Tarifs PAH interventions auprès des scolaires

Les tarifs du service éducatif sont les mêmes depuis plusieurs années.

Le tarif des prestations est, sauf atelier particulier, de 2 € par enfant pour 2 heures de visite avec un minimum demandé de 40 € par classe. Un supplément de 2 € peut être demandé pour certains ateliers. Ce tarif comprend la mise à disposition d'un personnel qualifié et du matériel pédagogique approprié à l'activité choisie ; il n'inclut pas les assurances et les frais de transport.

Cette année, le département de la Sarthe nous a proposé d'assurer les visites et les ateliers sur le site archéologique d'Aubigné-Racan dont il est propriétaire et qui étaient assurés jusqu'à présent par l'association du CAPRA. L'animation de ce site est une mission supplémentaire pour l'équipe du PAH.

Il a été demandé au CD72 un soutien financier pour assurer ce service, mais il n'y a pas de réponse pour l'instant.

Même si le Pays n'a pas vocation à être rentable, il doit cependant disposer d'un budget équilibré. L'intervention d'un guide-conférencier coûtant au PETR 65 €, il est proposé d'appliquer un forfait de 70 €/classe/intervention et un forfait de 200 € pour un cycle long. Quand il s'agit de la taille de pierre, 2 € supplémentaires/enfant seront demandés, afin de pallier le coût de l'achat de la matière 1^{ère}.

Mme la Présidente soumet ces nouveaux tarifs à l'aval des membres du Comité syndical.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés (39 voix POUR sur 39 votes exprimés) approuve la modification des tarifs pour les interventions du PAH auprès des scolaires.

2 INFORMATIONS

2.1 Crosnières lauréat de l'AMI "Mon village durable"

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), le PETR a lancé au cours du mois d'avril un Appel à manifestation d'intérêt appelé "Mon village durable" auprès des 57 collectivités du territoire. Trois candidatures qualitatives ont été reçues de la part des communes de La Chartre sur le Loir, Marçon et Crosnières.

C'est finalement la commune de Crosnières qui a été sélectionnée pour être accompagnée dans sa démarche de transition écologique et énergétique.

L'ambition de la commune est multiple et ses objectifs variés :

- Réfléchir ensemble (élus, acteurs locaux et citoyens motivés) à l'avenir du village dans une logique participative ;
- Impulser une mobilisation et une solidarité citoyenne en faisant émerger des projets individuels ou collectifs dans le cadre d'échanges de bonnes pratiques et de retours d'expérience ;
- Renforcer les actions menées par la collectivité sur des axes forts tels que la préservation de la biodiversité, le manger local et la réduction des consommations d'énergie en y impliquant davantage la population.

La commune bénéficiera ainsi d'une aide à l'ingénierie via l'équipe du Pays et de ses partenaires, pour une durée minimale de 18 mois. Des compétences en matière de communication, sensibilisation et concertation seront également apportées dans le cadre de cette démarche.

2.2 Report des échéances du décret tertiaire et changement du périmètre des bâtiments publics soumis

La Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire nous a informé jeudi 17 juin dernier que les échéances du décret tertiaire, à savoir : remonter les données administratives de consommation 2021 et 2020 et les données de référence des bâtiments soumis, sont reportées d'un an, c'est-à-dire au 30 septembre 2022.

La déclaration des données administratives et de consommation sera tout de même possible à partir du 31 décembre 2021, soit manuellement ou par import d'un fichier spécifique CSV. La déclaration des données de référence ne sera quant à elle rendue possible qu'à partir du 1er avril 2022.

De plus, un amendement au projet de loi Climat et Résilience (adopté par l'Assemblée Nationale, en discussion au Sénat) supprime la mention bâtiments existants "à la date de publication de la loi ELAN", de ce fait tous les bâtiments, même récents, seraient inclus dans le dispositif.

2.3 Point sur le recrutement du service civique pour le PAH et du VTA mutualisé avec la ville du Lude

Le PETR a lancé le recrutement d'un VTA depuis plus de 2 mois et d'un service civique depuis 1 mois.

Le VTA, mutualisé avec la ville du Lude – poste pour 12 mois, doit travailler sur le schéma des énergies renouvelables (pour le compte du PETR) et sur l'Opération d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain pour le compte de la ville du Lude dans le cadre du programme "Petite ville de demain".

Le service civique concerne quant à lui les activités du PAH. Il est attendu pour le mois de juillet et pour une durée de 8 mois. La mission : Aider à la conception et à la mise en place d'animations de sensibilisation au patrimoine et à la culture.

A ce jour, aucun des deux postes n'a été pourvu malgré quelques entretiens d'organisés.

2.4 Point d'avancement sur l'opération ILLICOV – lignes de co-voiturage au quotidien

La phase de communication / co-construction a été commencée il y a plus de 3 mois. Le contexte sanitaire et le discours des autorités incitant très fortement au télétravail n'ont pas été très favorables au déploiement à grande échelle de l'opération Illicov.

Sur les 4 lignes envisagées, une seule présente des débuts plutôt prometteurs pour tendre vers une expérimentation en condition de succès : il s'agit de la ligne La Flèche – Le Mans pour laquelle il y a eu plus de 40 contributeurs.

Après un point en visio-conférence entre Mme Latouche, M. Roncière et La Roue Verte (prestataire portant cette opération) le 01 juin 2021, il a été décidé de poursuivre la phase de communication / co-construction jusqu'à la rentrée scolaire de septembre, en concentrant la plupart des moyens/efforts sur la ligne La Flèche – Le Mans, afin d'espérer un essor de cette dernière, qui pourrait profiter ensuite aux 3 autres.

Les 3 autres lignes ne sont pas fermées ; elles restent en attente de plus de contributeurs avant de pouvoir peut-être être expérimentées.

Toutes lignes confondues, les résultats de la co-construction sont les suivants :

Les chiffres du 19 mai 2021

- 471 Recherches : nombre de recherches effectuées sur illicov.fr
- 237 Leads : nombre d'emails renseignés après une recherche sur illicov.fr
- 141 Contributeurs : nombre de personnes inscrites à la co-construction ayant renseigné leurs habitudes de déplacement
- 429 Votants : nombre de personnes ayant voté pour au moins un arrêt de départ et un arrêt d'arrivée

Les chiffres au 17 juin 2021 (1 mois après)

- 513 Recherches
- 260 Leads
- 153 Contributeurs
- 443 Votants

2.5 Résidences artistes – Contrat local d'éducation artistique et culturelle - service éducatif PAH

Bilan de l'année 2020-2021

Les Allumés du Grand Lucé :

Edition reportée au 21 janvier 2022.

Une semaine de résidence avec deux artistes (du collectif Patrimoine à roulettes) a pu avoir lieu à l'école primaire du Grand-Lucé du 25 au 29 janvier dernier. Elle s'est terminée par l'organisation d'un jeu-concours dans les commerces du village. 82 bulletins de participation ont été collectés.

Dans un second temps, une résidence autour de la taille de pierre a été menée par un autre des artistes du collectif et Mathilde Estadiou auprès des CM1/CM2 de l'école du Grand Lucé du 25 mai au 01 juin.

Projet autour du quatuor à cordes dans les écoles primaires :

Un projet de découverte de la musique avec les artistes d'Oknos Quartet et le Pays d'art et d'histoire a été proposé à 6 écoles du territoire. Plusieurs thématiques ont été développées :

- Les cordes et la voix : Le Sabat Mater de Pergolèse (langage musical par la voix)
- Beethoven : réflexion sur la surdité
- Albert Le Guillard : un compositeur local du XXe siècle
- Félix Bayle : fondateur de l'école de musique de La Flèche

Le Pays d'art et d'histoire est également intervenu dans les classes pour aborder l'histoire de la musique dans chacun des villages concernés par le projet.

Déroulement du projet auprès de chaque classe :

- 2 interventions d'1h30 des artistes d'Oknos Quartet
- 2 interventions d'1h30 du Pays d'art et d'histoire
- Un concert à l'école (1h)

Communication auprès des écoles :

- Envoi de l'information auprès de l'ensemble des écoles primaires publiques du territoire après le dernier confinement (printemps 2021)
- 14 écoles ont manifesté leur intérêt pour ce projet
- 6 écoles retenues (2 par CC) : Montreuil-le-Henri, Pruillé l'Eguillé, Saint-Germain d'Arcé, Coulongé, Clermont-Créans, l'école Descartes à La Flèche.

Projet Danse et Patrimoine :

Ce projet qui devait initialement se dérouler au printemps 2020 a pu être décalé et se faire à l'automne 2020. Il a été mené en partenariat avec la Cie de danse Clinamen, basées à Jupilles, et le PAH.

Le projet a été complètement réaménagé afin de répondre aux contraintes sanitaires.

Ecoles concernées : Montabon, Mayet et La Fontaine Saint-Martin

Projets 2021-2022

Les Allumés du Grand Lucé :

De nouvelles dates des interventions artistiques dans les écoles, centre de loisirs, ateliers tous publics, ... ont été fixées. Ceci se déroulera du 15 au 26 novembre 2021 et du 10 au 21 janvier 2022.

Projet autour du quatuor à cordes dans les écoles primaires :

Si les financements le permettent, il s'agirait de mener ce projet avec les écoles qui n'ont pas été retenues sur l'année scolaire 20-21.

Projet de médiation culturelle autour de la nouvelle création "Le Père" de la compagnie Jamais 203 pour les élèves de 3ème

A partir d'un poème de Heiner Müller, Denis Milon (metteur en scène et comédien) a imaginé une adaptation théâtrale dans un décor intimiste et sur mesure, pour partir sur les routes et jouer ce spectacle (presque) partout.

Sujet : La pièce, qui débute sous le IIIe Reich et se termine dans les premières années du pouvoir socialiste, offre de courts récits sur une relation entre un père et son fils. Dix fragments de vie qui mettent en parallèle deux passés ; celui d'un père et celui de l'Allemagne.

La compagnie a transformé un camion en théâtre qui peut accueillir 30 spectateurs et s'installe idéalement dans la cour du collège (ce dernier est parfaitement aux normes pour accueillir du public).

Programme :

- Une rencontre entre les élèves et le metteur en scène en amont du spectacle
- Une journée de présence du camion au collège, soit 4 représentations (4 classes – 30 personnes max par classe)

Pour chaque classe venue assistée au spectacle : des interventions pédagogiques (travail autour de la poésie / travail autour du mapping vidéo). Ce projet a été proposé aux 8 collèges publics de la Vallée du Loir.

2.6 Appel à candidature pour FestiLoir 2022

Tout début juillet, un courrier va être adressé aux communes afin qu'elles puissent se porter candidates pour accueillir la 19^{ème} édition du festival en juillet 2022.

3 QUESTIONS DIVERSES

3.1 Calendrier des prochains Comités syndicaux et des Bureaux du PETR

<i>Bureau</i>	<i>Comité syndical</i>
Année 2021	
Mercredi 08 septembre 2021 à 14h30 à 16h30	Mardi 21 septembre 2021 à 18h00
Mercredi 03 novembre 2021 à 14h30 à 16h30	Mardi 23 novembre 2021 à 18h00
Mercredi 01 décembre 2021 à 14h30 à 16h30	Mardi 07 décembre 2021 à 18h00



Annexe 1 du conducteur du Comité syndical du 29 juin 2021 – D01_29_06_2021

OBJECTIFS PRÉVISIONNELS DE LA PTRE

Missions du porteur territorial			Actes	Objectifs de réalisation en nombre d'actes sur 3 ans	Année 1	Année 2	Année 3
Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement	A1	Information de premier niveau (information générique)	Nombre de ménages (modestes ou non) ou syndicats de copropriétaires informés en matière de rénovation	2 026	675	675	675
	A2	Conseil personnalisé aux ménages	Nombre de ménages ou syndicats de copropriétaires conseillés en matière de rénovation	1 013	338	338	338
	A3	Réalisation d'audits énergétiques	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'un audit	76	25	25	25
			Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'un audit	3	1	1	1
	A4	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	Nombre de ménages en MI accompagnés pour la rénovation	260	87	87	87
			Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés pour la rénovation	6	2	2	2
	A4 bis	Accompagnement des ménages et suivi des travaux pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	Nombre de ménages en MI accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	7	2	2	2

			Nombre de syndicats de copropriétaires accompagnés et suivis pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	2	1	1	1
	A5	Réalisation de prestation de maîtrise d'œuvre pour les rénovations globales	Nombre de ménages en MI ayant bénéficié d'une assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale	7	2	2	2
			Nombre de syndicats de copropriétaires ayant bénéficié d'une assistance à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale	2	1	1	1
Dynamique de la rénovation	C1	Sensibilisation, Communication, Animation des ménages					
	C2	Sensibilisation, Communication, Animation du petit tertiaire privé					
	C3	Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux					
Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux	B1	Information de premier niveau (information générique)	Nombre d'entreprises informées en matière de rénovation	70	23	23	23
	B2	Conseil aux entreprises	Nombre d'entreprises conseillées en matière de rénovation	20	7	7	7
Animation/portage du programme	D	Animation / Portage du programme/ Suivi administratif					